



www.sudouest.fr

Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - Affilié à francemarches.com

Annonces administratives et judiciaires

64292610_MBI



Ville de Miramont-de-Guyenne

PROCÈS VERBAL PROVISOIRE DE L'ÉTAT D'ABANDON MANIFESTE

Vu les articles L.2243-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu la procédure de péril ordinaire établie le 19 novembre 2015 à l'encontre de la SCI BLACKBURN ;
 Nous soussigné Michel LAPLANCHE, maire de la commune de Miramont-de-Guyenne, avons constaté le 2 août 2016 que les immeubles situés 31, rue du Temple, 20, rue de la Fontaine (immeuble cadastré section AC n° 415), 32, rue Jean-Jaurès (immeuble cadastré section AC n° 414) et 22, rue des fourmis (immeuble cadastré section AC n° 413) à Miramont-de-Guyenne dont le propriétaire est la SCI BLACKBURN, adresse ignorée, sont à l'état d'abandon manifeste.

La nature des travaux indispensables pour faire cesser l'état d'abandon manifeste est la suivante : réhabilitation totale des trois bâtiments désignés ci-dessus.

Le présent procès-verbal ainsi que les textes qui y sont visés seront notifiés aux propriétaires, aux titulaires de droits réels et aux autres intéressés. Il sera affiché en mairie et sur les parcelles pendant trois mois et sera l'objet d'une insertion dans deux journaux régionaux « Sud Ouest » et le « Républicain ».

A l'issue du délai de six mois à compter de la notification et de la publication du présent procès-verbal, si le propriétaire n'a pas fait en sorte que cesse l'état d'abandon, le maire dressera le procès-verbal définitif d'état d'abandon et le conseil municipal pourra décider de poursuivre l'expropriation des parcelles au profit de la commune.

De quoi nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos le 31 août 2016, à 16 heures, heure légale, et avons signé.

Fait et clos à Miramont-de-Guyenne, le 31 août 2016.
 Michel LAPLANCHE.

64045990_PCI



Agglomération d'Agen

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur la mise en compatibilité du PLU d'Estillac par déclaration de projet et étude loi Barnier au lieu dit Bordeneuve

Il sera procédé à une enquête publique du lundi 3 octobre 2016 au vendredi 4 novembre 2016, soit une durée de 33 jours, à la mairie d'Estillac, pour permettre la réalisation d'un projet d'extension d'un parc de loisirs au lieu dit Bordeneuve.

Les pièces du dossier, y compris l'examen au cas par cas de l'évaluation environnementale, le compte-rendu de l'examen conjoint des personnes publiques associées ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie d'Estillac et au siège de l'agglomération d'Agen, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture suivants :

Mairie d'Estillac, lundi de 9 h à 12 heures et de 13 h à 18 heures, du mardi au jeudi de 13 h à 18 heures et le vendredi de 13 h à 17 heures, agglomération d'Agen (8, rue André-Chénier, Agen) du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h à 17 h 30.

Les pièces du dossier sont téléchargeables sur le site Internet de l'agglomération <http://www.agglo-agen.net/enquete-publique-en-cours.html>

Les observations éventuelles pourront être consignées sur les registres d'enquête ou adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie d'Estillac, siège de l'enquête publique.

M. Jean-Marie JUAN, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, recueillera en mairie d'Estillac, les observations du public, les :

Lundi 3 octobre 2016, de 9 h à 12 heures.

Vendredi 21 octobre 2016, de 14 h à 17 heures.

Vendredi 4 novembre 2016, de 14 h à 17 heures.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête à la mairie d'Estillac, au siège de l'agglomération d'Agen, 8, rue André-Chénier, CS10190, 47916 Agen, Cedex 9 et sur le site Internet de l'agglomération d'Agen à l'adresse

<http://www.agglo-agen.net/mise-a-disposition-du-public-des.html>

64264070_MBI



Communauté de communes des Coteaux et Landes-de-Gascogne

MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DU DOSSIER RELATIF À LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CASTELJALOUX.

Par délibération en date du 27 septembre 2016, le conseil communautaire de la Communauté de communes des Coteaux et Landes-de-Gascogne a approuvé les modalités de mise à disposition du projet de modification simplifiée du PLU de Casteljaloux.

Le projet, l'exposé de ses motifs, ainsi qu'un registre destiné aux observations seront mis à disposition du public à la mairie de Casteljaloux et au siège de la communauté de communes des Coteaux et Landes-de-Gascogne aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un mois à compter du lundi 17 octobre 2016 jusqu'au jeudi 17 novembre 2016 inclus.

Le présent avis sera affiché en mairie de Casteljaloux et au siège de la communauté de communes des Coteaux et Landes-de-Gascogne et inséré sur leurs sites internet pendant toute la durée de la mise à disposition.

Raymond GIRARD, président de la Communauté de communes des Coteaux et Landes-de-Gascogne.

Passer une annonce dans votre quotidien c'est simple et efficace!

www.sudouest-annonces.com 05 35 31 27 27
 8 h-17 h (semaine)



Carnets

Une équipe à votre service du lundi au vendredi de 8 h à 17 h
 Particuliers : 05 35 31 27 27 • Professionnels : 05 35 31 29 37
 En cas d'urgence uniquement, week-ends et jours fériés de 14 h 30 à 19 h :

05 35 31 37 97 ou fax : 0 820 024 000
 Services 0,12 € / min + prix appli.